

Edito: POINT BARRE !

Le 2 août 2018, Monsieur Bernard Riac PDG de Valvital, est venu rendre une petite visite aux élus de Montbrun pour leur dire quoi penser du privilège qu'il accorde aux montbrunois en rachetant à bas prix les thermes qu'ils ont mis soixante ans à construire. Il leur a aussi donné une leçon de gouvernance : « **Maintenant il faut aller au bout, on est dans une démocratie représentative, les élus représentent la démocratie, point barre.** »

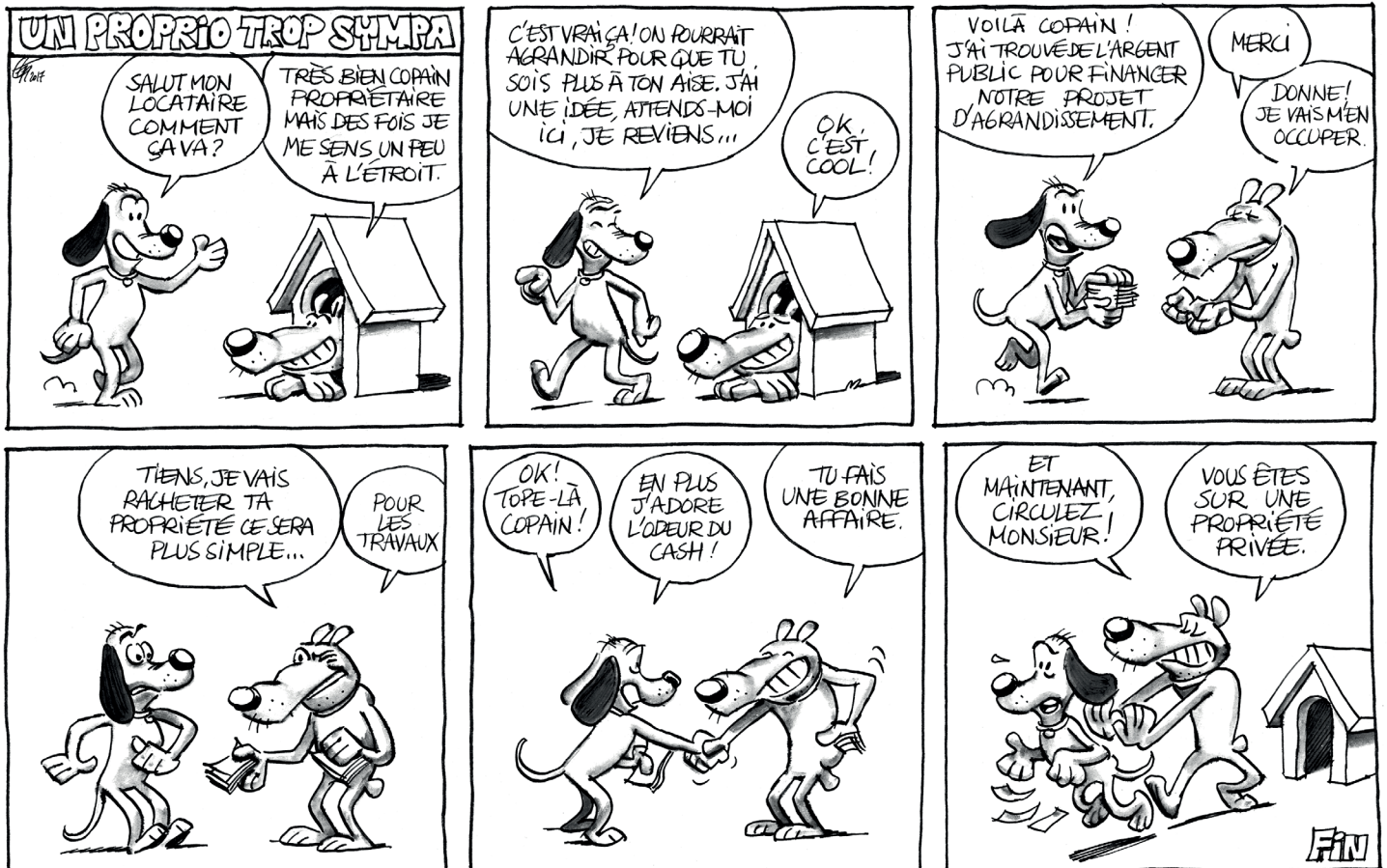
Bien que le développement des thermes ait fait partie des projets d'une partie de l'équipe municipale actuelle, jamais il n'a été question de les céder et un mandat n'est pas un synonyme de blanc-seing. En plus de nombreux élus ont annoncé qu'ils ne se représenteraient pas en 2020, ils n'assumeront pas la décision définitive qu'ils proposent de prendre aujourd'hui. Cette décision est bien trop importante pour être prise sans consultation de tous les montbrunois. Alors, une fois de plus, **nous réclamons un référendum local** sur cette question simple : la vente des thermes, oui ou non ? Il faut rendre la parole aux habitants quand ils doivent décider de leur avenir. Le résultat de ce référendum serait vraiment démocratique et donc indiscutable. C'est pourquoi nous répondons à M.Riac : « **C'est aux montbrunois et à eux seuls de décider, point barre !** »

FAIRE CADEAU DE LA PEAU DE L'OURS...

Une réunion discrète s'est tenue le vendredi 10 août entre cinq conseillers. Une « majorité » de quatre d'entre eux (Mr Black, Mr Brown, Mr Yellow & Mr Pink*) a accepté l'offre d'achat de Valvital (voir «une offre amicale et généreuse» écho n°8), et validé les conditions « en termes de prix »: vente des thermes au prix plancher estimé par les domaines à 1,65 M€, et vente des terrains adjacents à 45€/m². Pour la fourniture en eau thermale, ces 4 conseillers proposent une négociation de façade, soit 20 000 € de fixe + 2% sur le chiffre d'affaires réalisé uniquement sur les cures thermales (soit 50 000€ à 60 000€/an), accompagné de la prise en charge par Valvital de 50% du reste à financer par la commune dans le cadre de la recherche en eau thermale (soit ≈150 000 €). La marge espérée est en fait de 1% du CA (environ 30 000€/an), soit grosso-modo **1€ par m³ d'eau thermale**, exactement le chiffre annoncé l'année dernière (voir «l'odeur du soufre» écho n°2). Le cadre juridique et les responsabilités de chacune des parties sur cette fourniture en eau ne sont pas précisés.

Ficeler en cachette la vente des thermes avant de connaître les résultats de la recherche en eau, voilà l'état d'esprit de ceux qui prétendent prendre des décisions en notre nom, et soi-disant pour notre bien...Une lettre datée du 5 septembre, signée par le maire et son premier adjoint, est prête à être envoyée à Valvital et reprend ces conditions alors même qu'elles n'ont pas été portées à l'ordre du jour d'un conseil municipal et sans que le principe de la vente ne soit acté par ce conseil.

(*les noms ont été changés)



TOUR D'HORIZON

A entendre certains discours calcifiés dans l'époque révolue où les cures thermales étaient menacées de déremboursement, il n'y aurait que Valvital susceptible de s'intéresser à Montbrun. Pourtant l'activité se porte bien et la concurrence est rude.

LU DANS LA « PRESSE ÉCO »

Les Echos du 20/07/2016

Le thermalisme en France connaît un véritable renouveau. En difficulté dans les années 2000, le secteur est en croissance régulière depuis 2010. Il comptait 560.000 curistes en 2015, soit 2,5 % de plus qu'en 2014. Les Français redécouvrent, petit à petit, les bienfaits médicaux de l'eau thermale et ont l'embaras du choix. Le pays ne compte en effet pas moins de 770 sources, soit 20 % du capital thermal européen.

Contrairement à de nombreux pays de l'Est européen où l'activité est davantage tirée par le « thermo-ludisme » (spas, etc.), en France 90 % du chiffre d'affaires des établissements thermaux sont générés par les curistes, bénéficiant de soins remboursés par la Sécurité sociale sur prescription d'un médecin. Cent dix établissements proposent ce genre de cures à travers l'Hexagone. Claude-Eugène Bouvier, délégué général du Conseil national des établissements thermaux (CNETH), trouve deux explications à la croissance observée depuis maintenant six ans : d'une part, l'évolution démographique du pays, avec une moyenne d'âge des thermalistes autour de 64 ans; d'autre part, une reconnaissance médicale consolidée. Les médecins généralistes ont, en effet, de plus en plus recours à la prescription de cures thermales pour soulager leurs patients. « Grâce aux 11 millions d'euros investis dans la recherche thermale depuis 2004 et à une meilleure formation du personnel soignant, la cure thermale est à nouveau considérée comme un moyen curatif » se réjouit Claude-Eugène Bouvier. Claude-Eugène Bouvier observe que cette diversification permet aux « investisseurs

extérieurs au secteur "d'apporter des liquidités pour le développement du secteur. Et ce d'autant plus que le spectre parfois brandi, dans les années 2000, d'une baisse des remboursements sur les soins thermaux semble s'éloigner à mesure que le secteur se dynamise ».

Les Echos du 03/04/2017

Le secteur est en croissance et le nombre de curistes a progressé de 20 % depuis 2009. Les investissements devraient doubler sur les cinq prochaines années et des projets d'ouverture se multiplier. Un secteur qui surfe sans doute sur le vieillissement de la population, la vogue des médecines douces et du bien-être, notamment pour les seniors, et peut-être les différents scandales du médicament. Dès lors il suscite des appétits, note l'étude Xerfi parue en fin d'année dernière : « *De nouveaux acteurs investissent le marché des soins thermaux tandis que certains opérateurs historiques se désengagent partiellement* ». A côté des poids lourds traditionnels, comme la Chaîne Thermale du Soleil, ou ValVital (respectivement vingt et onze établissements), d'autres acteurs arrivent.

Challenges du 20/01/2017

Au mitan des années 2000, la situation du thermalisme était loin d'être brillante. Peu considéré par le corps médical, il risquait d'être lâché par la Sécurité sociale, qui menaçait de dérembourser les cures. Une décision qui aurait signé l'arrêt de mort des dizaines de villages vivant au rythme des cures. . La menace de déremboursement écartée, dix ans plus tard, le thermalisme récolte les fruits d'une mobilisation efficace. D'abord, elles ont réussi à contrer la menace de déremboursement des cures, en gagnant leurs galons médicaux. Depuis 2004, la profession a fait un effort très important pour évaluer le service médical rendu par les cures, explique Claude-Eugène Bouvier....ces soins ont fait l'objet d'essais cliniques, menées par l'Association française pour la recherche thermale..... Une démarche qui a permis au thermalisme de ga-

ner en crédibilité. Dernier facteur favorisant ce regain d'activité, le vieillissement démographique joue en faveur des stations. Alors que leur clientèle a en moyenne 63 ans, l'arrivée des babyboomers est une aubaine. Nombreux, encore jeunes, ils jouissent d'un pouvoir d'achat supérieur à celui des jeunes actifs. Décidément, les thermes coulent des jours heureux.

DÉMONTRÉ PAR LES FAITS

Sud-Ouest du 28/03/2018

Saint Jean D'Angely

L'ambiance était électrique jeudi lors de la séance marathon (4 heures) du conseil municipal. C'est évidemment la vente de la caserne Voyer – pour un montant de 150 000 euros – au groupe thermal Valvital qui a suscité le plus d'échanges. La liste Saint-Jean en marche a surpris l'assistance en rendant publique une lettre de la Chaîne thermale du Soleil adressée à la maire Françoise Mesnard. Dans ce courrier du 20 février 2018, que la rédaction s'est procuré, on peut lire « *l'intérêt de la Chaîne thermale du Soleil à se porter acquéreur de ces biens* (NDLR : la caserne Voyer) ». Ce courrier, signé Adeline Guérard, vice-présidente déléguée de la Chaîne thermale du Soleil, se conclut ainsi : « *Si nous avons été informés de la mise en vente de ces biens, dans le cadre d'un appel d'offres, nous aurions immédiatement pris contact avec vous.* »

CONFIRMÉ PAR LES INSTITUTIONNELS

Extrait d'une réponse que BVM a reçu du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) : « *Le financement d'un projet de construction d'un spa, centre bien-être, thalassothérapie concerne en effet un secteur économique soumis à une forte concurrence* ».

AVOUÉ PAR M. RIAC (HIMSELF)

« *Je vais être très très sincère, ça m'intéresse de pérenniser notre situation plutôt que d'être éventuellement en concurrence en 2026* » (réunion du 2 août 2018).

LE BULLETIN DE SANTÉ DE VALVITAL

Dans un souci d'information des élus et des habitants, voici l'occasion de comparer et de situer les thermes de Montbrun à l'intérieur du groupe et de juger de ce qu'ils pèsent réellement grâce aux **comptes annuels consolidés du groupe Valvital pour l'année 2017** qui ont été publiés (*source : greffe du tribunal de commerce*). Le résultat net réalisé est de **4 009 000€**.

Filiales Valvital	mode d'exploitation	capitaux propres en euros	chiffre d'affaire en euros	résultat du dernier exercice en euros	Nombre de curistes
Cie des thermes de Bourbonne (SASU au capital de 350 000 euros)	DSP	1 972 199	4 638 000	246 084	7 850
Cie Fermière des Eaux-Bonnes (SARL au capital de 8 000 euros)	DSP	-605 400	*540 387	- 83 043	844
Cie fermière des Grands Bains	?	262 630		18 800	
Le club	?	-238 174			
Le domaine Thermal de Montbrun (SARL au capital de 12 000 euros)	DSP	920 861	2 170 617	214 090	2 600
Le domaine thermal Mercantour-Berthemont (SARL au capital de 38 112 euros)	DSP	54 733	1 426 900	- 169 728	1 607
Sté Bisontine d'hydrothérapie	Radiée RCS	529290	<i>en sommeil</i>		
Sté d'exploitation des eaux thermales Lons-le-saunier (S.A.S au capital de 214 200 euros)	DSP	305 303		130 081	2 082
Société fermière des thermes de Lectoure (EURL au capital de 218 000 euros)	DSP	84 002	*981 641	-33 057	1 488
Les thermes de Thonon (SARL au capital 8 000 euros)	DSP	4 555 185	2 895 000	-183 044	2 655
Ste thermale de Niederbonn-les-bains (SARL au capital de 5 000 euros)	Propriétaire	248 229	*1 241 452	69 696	2 371
Agence Valvital	Propriétaire	67 545		56 165	
Thermes d'Aix-les-Bains (SA au capital de 2 000 000 euros)	Propriétaire	23 484 841	*18 710 172	3 334 794	27 864
Ste thermale de Chateaufort-les-bains	En liquidation	-54 730		- 202	
Ste Thermale de Morsbronn-les-bains (SARL au capital de 5 000 euros)	Propriétaire	942 001		331 302	4 611
Ste thermale de Santenay	DSP	-29 993	<i>en projet depuis 2012</i>	- 9 900	
Ste thermale de Divonne (SARL au capital de 9 000 euros)	BEA	519 656	1 587 000	- 410 598	930

* estimation dossier de presse

Montbrun est toujours une filiale intéressante, voici quelques chiffres de la rentabilité de 2017. On constate que **la redevance sur la marque Valvital que l'exploitant se paye à lui-même vaut le double de la redevance communale** (la location des thermes + la fourniture d'eau thermale « *la véritable richesse de la commune (sic)* »).

Elle rapporte au groupe : 214 090 € de résultat net (part commune déduite) + 142 670 € de redevance marque Valvital + 122 962 € d'assistance à la filiale = 479 722 €	Elle rapporte à la commune : 13 500 € de partie fixe + 42 218 € de participation rbt emprunt + 19 535 € soit 0.9% du chiffre d'affaires = 75 253 €
---	--

Par ailleurs, afin d'éviter tout procès d'intention concernant un hypothétique développement hors-sol, la politique de développement du groupe est précisée dans le rapport de gestion (page 46) : « **stratégie de diversification avec l'exploitation de spa thermaux et également de résidences hôtelières dans un soucis d'offre de services intégrés pour offrir à sa clientèle des produits combinant des prestations de soins thermaux et d'hébergement** ». Honni soit qui mal y pense..

IDÉOLOGIE DE COMPTOIR

Le 1er adjoint nous reproche régulièrement d'avoir une position idéologique et irréaliste. A la rigueur nous acceptons d'être qualifiés d'idéalistes (où est le mal) et nous souhaitons une nouvelle fois préciser notre démarche. Toutes les réflexions que nous avons exposées sont factuelles.

Elles résultent du constat de la situation actuelle : une classe ferme, les jeunes familles rencontrent des difficultés pour s'installer (pression foncière), les anciens envisagent de passer leur retraite ailleurs qu'à Montbrun (surtout l'hiver), l'emploi se paupérise (travail saisonnier). pourtant le tourisme thermal se porte bien, rapporte de copieuses bénéfices à l'exploitant (10% de rendement annuel après impôt environ), alors que les finances de la commune n'en bénéficient pas.

Autre constat : les stations thermales de Santenay, de Bourbonne, de Divonne, de Thonon (ou dernièrement les thermes de Nancy) sont exploitées sous Délégation de Service Public par Valvital (voir l'article «bulletin de santé de Valvital»). Elles n'ont pas été vendues et pourtant, des extensions, des spas et même des résidences hôtelières vont y être construits. Dire qu'il est irréaliste d'envisager une gestion sous DSP pour Montbrun n'est pas un argument recevable puisque ces solutions sont mises en œuvre ailleurs par

le même exploitant !

La position soi-disant « réaliste » de certains élus est de dire « *augmentons l'activité touristique thermique et bien-être car les effets induits permettront d'améliorer la vie des montbrunois* ». En attendant les preuves que cette théorie soit juste, il faut préciser que les effets induits seront les mêmes quel que soit le porteur de projet. La vente ne modifie en rien ces effets, par contre elle privera définitivement la commune d'une partie de ses recettes. Où est alors le postulat « idéologique »? Dans l'annonce que le ruissellement viendra de la privatisation des thermes ou dans le constat que quelle que soit l'option retenue, les effets induits seront là ?

Le 1er adjoint argumente en répondant : « *l'intérêt de la commune, ce n'est pas de faire payer Riac... C'est d'avoir quelqu'un qui fait tourner la station* ». Pourquoi alors craindre la concurrence (voir l'article «tour d'horizon»)? Nous ne sommes toujours pas dans l'« idéologie » mais dans une réflexion de citoyens responsables, soucieux de leur devenir dans un village où ils ont choisi de vivre. La diversité et le nombre important des adhérents qui soutiennent notre association le démontre.

CARRÉ V.I.P

Monsieur Bernard Riac (PDG de Valvital) s'est déplacé à Montbrun le jeudi 2 août pour une rencontre à 18h30 afin de discuter avec l'ensemble du Conseil Municipal (6 conseillers présents, 5 absents). Par l'intermédiaire du conseiller Loyau, BVM a posé une série de questions écrites (voir *news letter du 23/08/2018*). Nous espérons que M.Riac nous réponde par écrit afin de vous en faire profiter, mais nous attendons toujours ce retour de politesse. Le déroulement de cette réunion a été sans surprise : M.Riac ne retient que l'option de la vente et il est toujours conforté dans cette attitude par certains élus. Le lendemain matin à 7h30 (3 août), M.Riac rencontrait un public encore mieux choisi qu'au mois de novembre dernier puisqu'il n'y avait seulement que 15 personnes conviées (le maire et les adjoints, M. Frédéric Prades (directeur régional Valvital), la présidente de l'association « active » (commerçants), U express, les 2 médecins, et les 5 «gros» hébergeurs: VVF, Léo Lagrange, Camping Gypières, Hameau des sources. Cette réunion devait aborder le mécontentement grandissant des curistes. M. le Maire s'était engagé en conseil municipal à établir un compte-rendu de cette réunion, puisque tous les conseillers n'étaient pas invités. Ce compte-rendu n'a toujours pas été remis aux conseillers. Et d'ailleurs qu'en est-il de la réunion en sous-préfecture du 30 juillet où les conseillers étaient une fois de plus triés sur le volet (Mr Yellow en était) ?

PUBLICITÉ

Adhères à l'association *Bien Vivre à Montbrun (et dans les alentours)* ou bien renouvelez votre adhésion pour l'année 2018, pour seulement 2€ par an. bienvivreamontbrun26@gmail.com

LA CITATION DU JOUR

« *Cachons ce blanc seing qu'ils ne sauraient voir* »

Molière (Tartuffes, Acte 1, scène 1)



LES AVENTURES DU FANTÔME DE CHARLES DU PUY MONTBRUN

